Image not found or type unknown

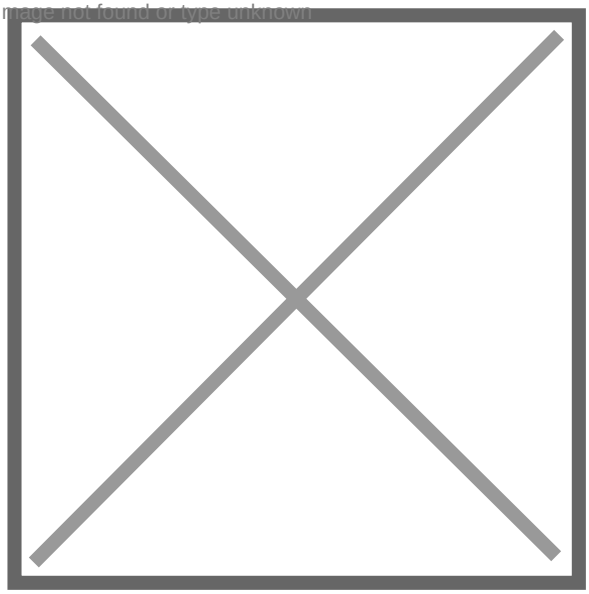

Demande de rensignement pour une succession

Par **cece**, le **27/04/2011** à **21:33**

Bonjour,
ma mére est décédé en 1991elle etait marié avec mon pére mais séparé a sa mort nous sommes allés chez le notaire pour effectuer la succession donc mon frére ,ma soeur et moi +mon pére il a refuser sa part en echange qu on lui signe un papier comme quoi a sa mort on ne puisse pas mettre dehors sa (a lépoque)concubine(du vivant de ma mére il on acheter une maison mais c est mon pére et sa concubine qui l occuper)dés le décés de ma mére il se sont marié on vendu la 1ere maison pour en racheter une autre ,de la mon pére décéde en 2008 nous avons recu comme papier que ma belle mére mettais fin a la succession car les fraits etait trop cher donc depuis plus de nouvelles et nous toujours rien est ce normal?ensuite la derniérement elle nous a contacte en nous disans qu elle avait usufrit et que nous on avait droit qu a 1/4 de la vente de la maison est ce normal?si déja quelqu un pouvait m eclerait sa serait super et désolé pour les fautes d ortograhe! merci

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:39**

Il faut savoir ce que la succession de votre mère a donné. Ce que vous dites est trop imprécis pour déterminer à qui est la maison.

Par **cece**, le **28/04/2011** à **08:59**

a la succession de ma mére nous avons eue que les soldes de compte a se partagé en trois la maison que ma belle mére habite actuellement nous reviens anous trois et a elle mais je sais pas combienc est possible qu on ai droit qu a 1/4 alors que nous sommes les seuls enfant que mon pére est eue nous ne somme pas les héritier premier?

Par **DJO**, le **07/05/2011** à **14:46**

Si je comprends bien la situation, quand votre mère est décédée, la maison est devenue la propriété de votre père ?
Pourquoi n'a-t-elle pas été partagée ?
Avez-vous laissé l'usufruit à votre père ? Y-a-til eu des documents signés chez le notaire ? A voir, pas assez l'infos; Djo

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés